



Bulletin de

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

N° 59

février 2019

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La Méditerranée se réchauffe, entraînant des pluies torrentielles sur les départements du Midi et des inondations incontrôlables.

Des orages très violents éclatent un peu partout. Une sécheresse en 2018 a battu des records en France. Des incendies monstrueux se sont déclarés au Portugal et aux États-Unis.

Oui les conséquences visibles par les citoyens du réchauffement climatique sont bien là.

Le réchauffement climatique est dû à la continuelle augmentation des gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère par les activités humaines.

### LES ENJEUX

La température de la planète a déjà grimpé de 1° C depuis le début de l'industrialisation.

Chaque 0,5° C de réchauffement global supplémentaire impacte les écosystèmes (animaux, insectes, flore) et les populations les plus fragiles.

Le rapport spécial +1,5° C du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) auquel ont contribué 1 113 experts de 124 pays ne laisse pas de place à l'incertitude.

- Nous devons stabiliser à 1,5° C le réchauffement si tout était mis en œuvre avant 2030.
- Tout retard implique un réchauffement supplémentaire dans la prochaine décennie.
- Si retard il y a, l'ampleur de l'effort pour revenir à +1,5° C et l'ampleur du risque (perturbation des écosystèmes et des populations) deviendront gigantesques.

### LES CONSÉQUENCES

- Des perturbations du climat liées à des températures extrêmes avec des sécheresses plus grandes et des précipitations jamais vues.
- Des baisses de rendement de céréales (blé, maïs, riz) et une raréfaction des poissons consommables.
- Une augmentation de la pauvreté.
- Une élévation du niveau des mers due à la fonte des glaces entraînant une migration de plus de 140 millions d'habitants proches des côtes d'ici à 2050.

*Suite page 4*

## MONTCEL DURABLE ET SON PROJET DE PARC CITOYEN ÉOLIEN

L'association « Montcel Durable » est née en janvier 2017 sur la commune de Montcel (475 habitants) près de Combronde, à l'initiative d'un conseil municipal de septembre 2016. La commune s'est adressée à « Combrailles Durables », une coopérative locale expérimentée dans la conduite de projets citoyens de transition énergétique (technique, financier, juridique, management...) pour élaborer son projet ci dessous.

### LE PROJET

Le but de Montcel Durable est de contribuer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables en créant le premier parc éolien citoyen d'Auvergne.

Il s'agit de donner à la population l'opportunité de produire son électricité plutôt que de voir émerger des projets portés par des investisseurs extérieurs au territoire.

C'est aussi la possibilité de mieux sécuriser les budgets communaux et intercommunaux en développant de nouvelles ressources financières.

### LA MISE EN ROUTE

Plusieurs réunions de préparation avec les citoyens intéressés ont eu lieu en 2016.

Trois groupes de travail ont été créés : études techniques, communication, juridico-financier.

La réflexion intègre notamment :

- les impacts visuels et sonores,
- la capacité à produire en étant rentable (nombre de machines, raccordement...),
- l'impact sur les exploitations et maîtrise du foncier,
- l'impact et/ou opportunité sur des communes voisines,
- la structure juridique nécessaire,
- les finalités, (aller jusqu'à produire, vendre la possibilité de produire...),
- les moyens d'information.

*Suite page 3*

## VALTOM a enfilé son gilet jaune. Constatations.

Son président s'est plaint de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) concernant la mise en décharge des déchets ménagers résiduels et l'incinération qui nous sera répercutée via la taxe sur le foncier bâti.

Même s'il est vrai que l'utilisation de la TGAP en faveur de la réduction des déchets est plutôt opaque (merci Macron!), il est primordial que la prévention et le recyclage des déchets soient la priorité dans le cadre de leur gestion. Dans ce domaine, l'action du VALTOM est particulièrement déficiente : pas de collecte en porte à porte généralisée des fermentescibles ni instauration d'une véritable incitation financière au tri. Seul le SBA a mis en place une taxe faiblement incitative de façon très maladroite. On constate malgré tout que le SBA obtient des résultats encourageants.

Que font les autres syndicats ?

Même le réseau de poubelles pour les recyclables est déficient dans de nombreuses communes.

**Résultat** : le VALTOM demande à la préfecture de pouvoir apporter encore plus de déchets dans la décharge de Puy Long alors que la réglementation impose une diminution puis l'arrêt de cette façon de faire. Dans le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets le VALTOM a inscrit sa volonté d'augmenter ses quantités de mise en décharge et d'incinération. C'est donc un véritable renoncement à améliorer la prévention et le recyclage des déchets.

Encore pire, le VALTOM proteste contre l'augmentation de la taxe sur les carburants pétroliers qui va amplifier les coûts de collecte par camions et ça ne va pas s'arranger avec l'objectif de la région Auvergne Rhône Alpes de tout amener dans une méga décharge du côté de St Etienne gérée par l'entreprise privée SUEZ (merci Wauquiez).

Pour faire avaler la construction de l'incinérateur à grands frais, on nous avait promis le transport des déchets par rail : pas un seul wagon et il n'y a pas de voie ferrée pour le desservir.

Les élus qui siègent au VALTOM utilisent les circonstances pour se défaire de leurs responsabilités.



## Vulcania, Lemptégy : ça veut bétonner dans le patrimoine mondial de l'UNESCO !

Le conseil départemental annonce à grand bruit un projet de valorisation du site Chaîne des Puys – faille de Limagne. Ça commence bien ! A la demande de Vulcania, soutenu par Laurent Wauquiez, le président de la Région, qui veut agrandir le site (avec attractions, autres bâtiments, hébergements touristiques, lodges...), il a fallu modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Saint-Ours-les-Roches qui est maintenant du ressort de la communauté de communes RLV.

Il s'agit de doubler les m<sup>2</sup> de surfaces hors d'œuvre nette (28 000 m<sup>2</sup>), de créer des attractions, des boutiques et de l'hébergement touristique jusqu'à 18 mètres de hauteur (soit l'équivalent de 5 à 6 étages). Nous avons rappelé ce sur quoi le Conseil d'Etat a finalement accordé l'autorisation de Vulcania en 1998 malgré toutes nos procédures :

« Considérant que le Préfet du Puy de Dôme a délivré à la Région Auvergne un permis de construire en vue de l'édification, sur le territoire de la commune de Saint-Ours-les-Roches, d'un Centre européen du volcanisme, comportant un ensemble de bâtiments à vocation scientifique et touristique, en **partie enterrés**, d'une surface hors d'œuvre nette de **16 350 m<sup>2</sup>**, devant être implantés dans la zone Nda (...) ; que, dans cette zone, le règlement du plan d'occupation des sols n'autorise que des constructions et installations destinées à accueillir des équipements à vocation scientifique et touristique, les constructions à usage d'équipements collectifs correspondant aux superstructures techniques et les constructions à usage d'habitation liées à la direction ou au gardiennage de ces établissements, à **l'exclusion de toute autre structure d'hébergement** ; que le même règlement soumet les constructions autorisées à des règles ayant trait notamment à leur hauteur et leur aspect extérieur, qui doit être **compatible avec l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages...** »

Nous avons rappelé aussi les promesses de la Région qui dans ses mémoires aux tribunaux administratifs, soutenait, à propos de la constructibilité, que « dans le cadre de l'unité touristique nouvelle, tout autre projet est exclu ».

Cochon qui s'en dédit...

Malgré nos efforts, le commissaire enquêteur a donné le 29 novembre dernier un avis favorable et la communauté de communes Riom Limagne et Volcans s'est empressée d'adopter le nouveau PLU le 18 décembre avec une seule voix d'opposition sur une soixantaine de présents...

Après le Giscardoscope, le Wauquioscope ?

L'association **Montcel Durable** a réuni les habitants de Montcel et des alentours.

Ce fut l'occasion de préciser les objectifs, les retombées potentielles, les études nécessaires et le pilotage du projet.

#### La FAISABILITÉ DU PROJET

Les bénévoles des groupes de travail se retrouvent en comité de pilotage environ tous les mois pour faire le point sur les études de zonage, les études environnementales, les études du vent, les moyens de financement et les demandes de subvention.

Montcel Durable s'est associée à la commune limitrophe de Saint-Hilaire-la-Croix sur laquelle est déjà implantée une éolienne. Ce partenariat permettrait l'implantation de 4 à 5 éoliennes.

Des relations se sont faites avec d'autres communes comme Béganne (1 400 habitants) dans le Morbihan qui possède 4 éoliennes qui produisent la consommation pour 6 000 personnes.

Le budget pour établir la faisabilité du projet est de 120 000 euros. Une subvention de 95 000 euros est acquise auprès de l'Europe. Les démarches sont en cours pour les 25 000 euros restants.

#### La COMMUNICATION ET LES CITOYENS

Les bénévoles de Montcel Durable saisissent toutes les occasions pour se faire connaître afin que leur projet aboutisse. De France 5 à France Info, en passant par France Culture et La Montagne ils répondent présents et appellent les citoyens à venir s'associer à leur envie de réussir.

Vous pouvez adhérer à l'association pour 20 euros mais aussi prendre des parts dans cette aventure.

Vous trouverez toutes les informations sur le site « <http://montceldurable.blogspot.com/> »

ou par courrier à : **Montcel Durable**  
**Mairie Le Bourg 63460 MONTCEL**



## Moules perlières contre nitrates

Le programme Natura 2000 doté de fonds publics suit attentivement les cours d'eau peuplés de moules perlières depuis une vingtaine d'années. Personne ne se souvient de la date précise car sa mise en route a été si longue et si laborieuse qu'elle date de quelques années à peine.

Et les moules deviennent de moins en moins nombreuses dans l'Ance du Nord et l'Arzon, passant de plusieurs centaines de milliers à quelques centaines.

Comment faire pour assurer leur survie dans un milieu qui ne leur est plus propice ? Et que sait-on de ce milieu ? Peu de choses.

Il est acquis que l'azote ne leur est pas favorable. À partir de 0,7 milligramme de nitrates par litre, elles commencent à se sentir mal. Les rivières Ance et Arzon ne coulent pas dans un désert, mais dans un milieu humanisé où alternent forêts, prairies, cultures et pâturages destinés aux troupeaux de vaches laitières. Il y a moins d'humains mais davantage de bêtes. Engrais minéraux, fumiers et lisiers gagnent inévitablement les cours d'eau, plus ou moins rapidement.

Les rivières sont touchées par l'eutrophisation ; là où le cours est lent, les fonds se colmatent de débris et de terre et l'on voit flotter les renoncules et leurs fleurettes blanches. Lorsque le cours se fait plus rapide, ce sont les galets qui se couvrent d'algues microscopiques qui colmatent également le fond du lit, créant un milieu anaérobie (sans oxygène) qui favorise la multiplication de nitrites très toxiques, par modification des nitrates. Les nitrates venus de plusieurs origines changent la composition de l'eau.

L'équipe de Natura 2000 réussit l'exploit de réunir le COPIL (comité de pilotage) pour deux heures d'informations sur la pérennisation des moules perlières, **sans prononcer le mot de nitrate, pas davantage celui d'eutrophisation, ce processus bien connu de dégradation de la qualité des eaux et d'asphyxie des lacs.** Il convient de saluer cet exploit d'une maîtrise de la communication scientifique.

Pourquoi les moules disparaissent-elles ? De quoi meurent les moules diraient les ignorants ?

D'empoisonnement, mais chut... il ne faut pas le dire.

Il ne faut surtout pas dire que nos campagnes qui font vivre difficilement des éleveurs laitiers qui besognent 10 heures par jour pour un revenu mesquin criblé de dettes, sont devenues toxiques pour la vie aquatique. ...

### PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013  
62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Yves Reverseau

Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 - Dépôt légal février 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Votre avenir dépend de vous...

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.



Pas du tout : l'urgence est d'assurer coûte que coûte, mensonges et non-dits à l'appui, la survie des programmes Natura 2000, puis ceux de « Life » à venir, nourris du bon et bel argent public.

L'an dernier les causes étaient la surpêche, la pollution (sans explications) et le changement climatique. Cette année (2018) ce sont les colmatages physiques et biologiques des fonds (sans explications), puis la « qualité des eaux », sans aucune mesure explicative.

Un peu d'honnêteté ne messierait pas dans les réunions officielles.

L'Arzon naît près du village de La Garde et court nord-sud, passant au large de Craponne-sur-Arzon pour rejoindre la Loire en amont de l'Ance.



## Des mâchefers toxiques partout !

14 000 tonnes de mâchefers toxiques issus de l'incinérateur de déchets ménagers, soit la moitié de la production annuelle ont été entassés sur une zone humide de la commune de Queuille.

C'est la société EBE (Energie Bio Environnement) qui a réalisé une aire de stockage pour bois déchiqueté, conseillée en cela par l'entreprise Vernéa/SUEZ gérant l'incinérateur, avec la complicité des élus siégeant au VALTOM et l'autorisation des services de l'État (DREAL).

Les conseillers municipaux de Queuille n'ont pas été informés du chantier et ont découvert les travaux une fois bien entamés.

Le terrain (ZAC de Queuille) contient une partie des sources du ruisseau la Viouze, bassin versant de la Sioule. La pollution des eaux est inévitable pendant plusieurs dizaines d'années. Cela risque d'être amplifié par l'évolution future de la destination du terrain puisque les documents d'urbanisme ne mentionnent pas ces mâchefers ce qui fait que des travaux ultérieurs risquent de disperser plus encore ces poisons.

C'est une obscure « note technique » qui élargit la possibilité d'utilisation des mâchefers en technique routière vers d'autres objectifs. Les technocrates se permettent ainsi de détourner une loi pourtant déjà fort laxiste !

La communauté de commune, Combrailles Sioule et Morge, propriétaire du terrain, a drainé cette zone humide pour en faire la ZAC de Queuille, ce qui est interdit. Elle a donc été « condamnée » par la Police de l'Eau à acheter une « compensation » dans le département de l'Allier. Sur les bons conseils de Vernéa/SUEZ qui a du mal à placer ses mâchefers et du VALTOM (conseillers municipaux délégués par leurs communes), l'entreprise EBE, forte d'une promesse de vente vient au bon moment pour soulager cette surproduction.

Il est évident que cette suite d'événements relève d'une **logique économique au détriment de la préservation de l'environnement.**



... Suite page 1 : **Réchauffement climatique**

- La disparition des récifs coralliens, véritables poumons des écosystèmes océaniques.

LES SOLUTIONS pour un développement durable planétaire et l'éradication de la pauvreté (1) :

- Une réduction de la demande en énergie.
- Une augmentation de la part des énergies renouvelables de 60 % d'ici à 2030.
- Une diminution des 2/3 de l'utilisation du charbon et une sortie rapide du nucléaire (2) qui créeraient de 600 000 à 900 000 emplois dans les renouvelables (sources ADEME).
- Une nouvelle gestion des terres agricoles, des forêts et des systèmes alimentaires pour limiter la production de CO<sub>2</sub>.
- Enfin il faut limiter les émissions de GES dans l'industrie. ...

Expéditeur : PdDNE – 62 rue Alexis-Piron  
63000 CLERMONT-FERRAND

*Votre avenir dépend de vous...*

*Adhérez à Puy-de-Dôme*

*Nature Environnement !*

(Bulletin d'adhésion en page 3)



### EN CONCLUSION

Il est urgent d'agir pour contenir l'élévation de la température moyenne globale nettement en dessous de 2° C comme prévu dans les accords 2015 de Paris - lors de la COP 21 (convention des parties).

Ce doit être un engagement mondial de tous les États et en premier lieu des plus développés, mais aussi un engagement de chacun de nous, en se souvenant que l'énergie la moins polluante est celle que nous n'utilisons pas.

(1) Développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et qui accorde un même poids aux préoccupations sociales, économiques et environnementales.

(2) Possible pour 2035 d'après le scénario Négawatt.

